

Renouvellement de Bourse

Toute demande de renouvellement de bourse est subordonnée à l'envoi par l'étudiant, dès que les résultats définitifs sont disponibles, de *la fiche de suivi pédagogique qui lui est transmise par le poste consulaire accompagnée de documents justificatifs définis pour chaque catégorie (gradué, post-gradué, changement de cycle etc....), contenus dans *la notice ([Version Arabe](#), [Version Française](#))

La fiche de suivi pédagogique doit **obligatoirement** comporter le commentaire du tutor et revêtir le cachet de l'université.

Versement de l'Allocation d'Etudes et Etablissement de la Lettre de Sponsor

Afin de permettre au Service de la Régie de procéder dans les meilleures conditions, au paiement de l'allocation d'études, à l'établissement de la lettre de Sponsor et au paiement des frais de scolarité, il est demandé à l'étudiant bénéficiaire d'une Attestation de Renouvellement de Bourse pour l'année pédagogique 2005-2006 de présenter obligatoirement, à la rentrée, un certificat de scolarité (original) comportant et/ou précisant :

- le cachet du service des inscriptions de l'université ;
- le niveau de scolarité (l'année d'étude) ;
- le statut de scolarité (full time) ;

Deux autres certificats de scolarité vous seront demandés :

- le mois de décembre
- le mois de mars.

***Attention** : Aucun certificat de scolarité comportant la mention « Sandwich » ne sera accepté.

Changement de Situation Administrative

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique – Direction de la Coopération et des Echanges – Inter Universitaires est saisi de tout changement de filière et/ou d'établissement sollicité par l'étudiant.

La continuation de la prise en charge de l'étudiant ne pourra être effective qu'après accord du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Demande de Report de Bourse

Voir *avis ci-joint, publié par le consulat.